



Paris, le 23 novembre 2004

Relations internationales et européennes

***Ouverture du Forum des collectivités territoriales
25/26 novembre 2004
9H30, Centre international Kléber, Paris***

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs
Monsieur le Président du Comité des Régions,
Mesdames et Messieurs les députés,
Mesdames et Messieurs les Présidents et Maires,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un immense plaisir que j'accueille les représentants des collectivités de la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovénie, Chypre et Malte à Paris, pour le premier forum des collectivités françaises et de leurs nouveaux partenaires dans l'Union européenne.

Permettez moi aussi de saluer les représentants croates, roumains et bulgares ainsi qu'allemands, avec lesquels les collectivités locales françaises ont un partenariat étroit depuis l'origine de la construction européenne.

M. Michel Barnier, Ministre des Affaires étrangères, retenu à l'étranger, me charge de vous transmettre toutes ses excuses pour ne pas pouvoir

être parmi nous. Il souhaite néanmoins apporter tout son soutien à l'initiative qui nous réunit aujourd'hui.

Pourquoi sommes-nous ensemble aujourd'hui ?

L'Union européenne qui s'est élargie à dix nouveaux membres, doit relever le défi que représente une Union composée de vingt-cinq Etats et d'environ 98000 collectivités territoriales. Dans cette perspective, c'est aussi à nous élus locaux de faire en sorte que soit créé un véritable espace local européen qui doit jouer tout son rôle dans la construction européenne. Notre manifestation en est une étape certes modeste mais à haute valeur symbolique.

Les collectivités territoriales, en particulier les communes mais aussi les régions et les départements, par les partenariats qu'elles ont établis en Europe, par leur capacité à mobiliser la société civile autour des projets locaux, ont donc un rôle à l'évidence important à jouer dans la construction européenne, même s'il est encore trop sous-estimé par les dirigeants nationaux.

De nombreuses collectivités territoriales françaises mènent des projets de coopération décentralisée avec leurs homologues des 10 nouveaux Etats membres. Ces partenariats à l'échelon local se sont développés depuis plus de 20 ans. On observe ainsi aujourd'hui plus de 350 coopérations entre la France et les dix nouveaux Etats membres. Que ce soit par des échanges universitaires et scolaires, des partages de savoir-faire entre les administrations les services techniques ou encore des contacts associatifs, ces partenariats contribuent à forger un sentiment

d'identité communautaire est à construire une Europe plus proche des citoyens et attachée à leurs problèmes concrets et quotidiens.

Cette coopération citoyenne doit certes être renforcée. Mais surtout, tant en France que dans les pays partenaires, elle doit bénéficier d'une plus grande reconnaissance de la part de l'ensemble des acteurs institutionnels et de la société civile. Il nous faut donc aller plus loin. Et les programmes européens doivent bien sûr prendre en compte cette vision locale et régionale.

Quelle Europe locale pour demain ?

La rencontre générale du 25 novembre à Paris est l'occasion de débattre ensemble des questions fondamentales pour les collectivités territoriales que sont la place des pouvoirs locaux dans l'espace politique européen, la décentralisation, la gestion des services publics locaux dans un espace concurrentiel ou encore la citoyenneté.

Je souhaite ici insister sur l'impact du processus d'intégration européenne sur les compétences des collectivités publiques infra-étatiques.

L'influence de la législation européenne sur les collectivités locales ne cesse de s'accroître sous l'effet de deux processus.

D'une part, l'approfondissement de l'intégration européenne et le développement du droit communautaire. Il est presque inutile de se demander quel champ politique échappe encore au droit édicté à

Bruxelles et à Strasbourg. Jusqu'à 70% de la gestion publique locale environ est influencée par le droit de l'Union européenne, et en matière d'environnement nous avons probablement déjà atteint les 80 % . De l'Acte Unique européen, en 1986, au projet de traité constitutionnel récemment ratifié par les chefs d'Etat et de gouvernement, en passant par les traités de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice, les compétences de l'Union européenne se sont largement accrues.

D'autre part, l'avènement d'une nouvelle étape de la décentralisation en France consacre un transfert de compétences supplémentaire au profit des collectivités territoriales. Ces dernières devraient intensifier leurs interventions et, de fait, être plus exposées aux obligations d'origine communautaire. Le même phénomène se pose parfois en d'autres termes dans vos pays.

Permettez-moi d'évoquer plus en détail cette récente réforme de la décentralisation en France qui confère plus d'autonomie et de responsabilités aux régions, départements et communes française, phénomène qu'on retrouve largement aujourd'hui à des degrés divers au sein de l'Union européenne. Cette mise en perspective me semble en effet nécessaire pour être en mesure d'évaluer les enjeux de la construction européenne pour les collectivités territoriales.

La réforme initiée en 2003 approfondit la décentralisation en France. L'organisation décentralisée de la République, consacrée dans l'article 1^{er} de la Constitution, la garantie d'une autonomie financière des collectivités locales assortie de mécanismes de péréquation, le recours à

des démarches expérimentales, l'utilisation de formes de démocratie locale directe - comme le référendum local, les consultations locales ou le droit de pétition - tels sont les principaux axes de la réforme de la décentralisation en France.

Dans ce cadre, la vocation des communes et de leurs groupements à assurer, à égalité de droits avec la région et le département, les responsabilités qui sont exercées localement a été reconnue et affirmée.

Dans une optique de coopération avec les autres collectivités locales de l'Union européenne ou hors de l'Union, les intercommunalités favorisent le regroupement des moyens et la recherche des cohérences et synergies indispensables. Le puissant développement de la coopération intercommunale en France ne peut ignorer que, dans le même temps la société s'internationalise et que se multiplient les accords de coopération décentralisée ainsi que les partenariats transfrontaliers. En effet, l'ouverture internationale des territoires peut certes être motivée par un désir de solidarité, mais s'avère aussi être une nécessité pour le développement local durable de chaque territoire, ainsi qu'un projet porteur d'avenir dans le contexte d'une compétition croissante des territoires à l'échelle mondiale.

Attention toutefois : selon l'étendue des compétences transférées au groupement, certaines actions pourront continuer à être exercées de manière plus adéquate au niveau communal, tandis que d'autres seront plus pertinentes à l'échelle de l'intercommunalité.

Certes, certaines collectivités ont plus de besoins que d'autres. Cependant, toutes sont concernées par la question du développement et de l'aménagement de leur territoire. Cette question nécessite des actions de plus en plus intégrées, transversales, participatives et ouvertes sur l'extérieur ; d'où une implication croissante des intercommunalités en charge de ces compétences majeures pour le développement de leurs territoires.

Cette extension du champ d'intervention des communes et, dans le même temps, le développement du droit communautaire ont pour effet que ces collectivités locales sont de plus en plus sollicitées pour mettre en œuvre les politiques publiques européennes.

Aujourd'hui les collectivités territoriales sont tenues, au même titre que les autres autorités publiques, de respecter le droit communautaire et d'appliquer la législation européenne entrant dans leur champ de compétences.

Les domaines concernés par les normes édictées à Bruxelles sont nombreux. Je me contenterais d'en évoquer quelques-uns, afin de démontrer la diversité et l'ampleur de l'influence de l'Europe sur la gestion publique locale.

D'abord, plusieurs politiques communautaires ont un impact indirect sur la gestion communale. Ainsi en est-il de la politique agricole commune, des transports, de la protection de la biodiversité ou encore de la libéralisation des grands services en réseau.

En outre, certaines normes européennes concernent directement les collectivités locales, qui doivent en tirer les conséquences, tant dans les textes que sur le terrain. Ainsi en va-t-il des dispositions européennes dans le domaine de l'environnement (eau, gestion des déchets, assainissement, etc.), qui induit souvent une mise en conformité et des implications financières conséquentes. Le droit communautaire a également des incidences importantes sur les modalités de passation des marchés publics et de délégation des services publics locaux. Enfin, dernier exemple, le droit de la concurrence et du marché intérieur qui a un impact sur les aides publiques au secteur privé.

Les éléments que je viens d'évoquer démontrent l'influence grandissante de la construction européenne sur la gestion publique locale. L'intégration européenne représente un véritable défi pour les communes françaises qui gagnent en autonomie et en responsabilité, tout en disposant, bien souvent, de moyens humains, matériels, financiers et réglementaires parfois limités.

Pour que l'Europe devienne une chance et non une contrainte pour la gestion publique locale, il me semble indispensable de mieux prendre en compte le point de vue de nos collectivités territoriales et de les associer pleinement au processus législatif communautaire, de son élaboration à Bruxelles, en passant par son intégration au droit français, jusqu'à sa mise en œuvre, au plus proche du citoyen. Les avis, observations et propositions des collectivités locales de l'Union devront mieux être pris

en compte par la nouvelle Commission Barroso, au travers de leurs associations nationales et également du Comité des Régions.

Je saisis l'occasion pour souligner que les collectivités territoriales, les associations nationales d'élus locaux françaises et le Comité des régions peuvent aider les collectivités territoriales des nouveaux Etats membres dans leur gestion locale et plus particulièrement dans leur gestion des fonds structurels. Je ne prétends pas que la France soit la mieux placée pour donner des leçons en la matière, en revanche, nous avons acquis depuis quelques années une pratique européenne dans la gestion et l'utilisation de ces fonds qu'il serait tout à fait souhaitable que nous partagions avec nos nouveaux partenaires.

Ce sont les principales raisons que je viens d'évoquer devant vous qui ont présidé à la création du Comité des Régions, dont nous venons de fêter le 10^{ème} anniversaire. A ce stade, il me semble utile de vous rappeler les trois principes fondamentaux qui sont au cœur des travaux du Comité :

- la subsidiarité / la proximité/ le partenariat

L'Europe devient plus forte lorsqu'elle prend en compte les dimensions locale et régionale, et dans ce cadre, le Comité des Régions renforce la légitimité démocratique de l'UE.

Au sein d'une Union européenne qui exerce une influence de plus en plus importante sur la gestion des collectivités territoriales, il est bon et même nécessaire de mieux connaître le fonctionnement de ses voisins,

dans le but notamment de défendre ensemble avec plus d'efficacité la place de nos collectivités en Europe. Pour cela, il est utile d'échanger et de mieux connaître ses partenaires.

Le lendemain, le 26 novembre, les « rencontres pays », ouvertes au grand public, seront organisées dans différentes collectivités territoriales françaises. Je voudrais particulièrement saluer l'implication des Collectivités organisant la deuxième journée, Tours, Caen, Rennes, les Conseils régionaux des Pays de Loire, de la Picardie et de la Bourgogne. Leur engagement est une preuve du rôle que les collectivités territoriales souhaitent jouer dans la construction européenne.

Cet événement doit être l'occasion pour nous, élus, de montrer que cette Europe qui grandit n'est pas l'apanage des seuls Etats et institutions communautaires mais qu'elle vit aussi au travers des collectivités territoriales proches des citoyens. En effet, avec leurs spécificités et leurs différences les territoires enrichissent l'Union européenne: la qualité de l'Europe que nous sommes tous en train de construire dépend un peu des relations que les collectivités locales et les citoyens entendent entretenir.

En tant que Président du Comité de pilotage du forum, je me réjouis particulièrement de la présence nombreuse des élus des différents niveaux des collectivités des nouveaux partenaires européens. Je me réjouis aussi de la bonne coordination en France des différents acteurs, que ce soit au niveau des collectivités accueillant demain une journée d'étude, mais également au niveau des associations nationales françaises

d'élus qui se sont mises ensemble, afin de co-organiser ce Forum. J'espère que dans l'avenir, l'Association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France et l'Association des Régions de France, travailleront de la même façon, ensemble avec Cités Unies France, qui a fait un travail très important, et avec l'Association française des Régions et Communes d'Europe.

Je voudrais également remercier l'implication importante des Ambassades des dix nouveaux Etats membres, sans lesquelles nous n'aurions pas été capable d'organiser ces journées.

Sans oublier bien sûr le Ministère des Affaires étrangères, et particulièrement le Délégué à l'action extérieure des Collectivités locales, Antoine Joly et les ambassades de France à l'étranger. Et bien évidemment la Commission européenne qui co-finance cette manifestation.

J'espère que nous allons avoir une journée de travail enrichissante et je donne avec grand plaisir la parole à M. Peter STRAUB, Président du Comité des Régions.

***Clôture du Forum des collectivités territoriales, 25/26 novembre
2004***

Vers 16H30, Centre international Kléber, Paris

Chers amis,

Au nom du Comité de pilotage, j'ai le privilège de clôturer notre journée d'étude. Tout d'abord je voudrais saluer M. Frédéric de Saint Sernin, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire pour sa participation.

Avant toute chose, je tenais à remercier M. Peter Straub, président du Comité des Régions.

Je remercie M. Jan Ollbycht, éminent membre du parlement européen pour la maîtrise de la première table ronde, ce qui n'était pas une tâche facile. Ensuite M. François Bafoil, notre expert, pour sa participation, qui nous a permis d'appréhender toute l'hétérogénéité des collectivités territoriales européennes, et par là même occasion toute la richesse de l'Union européenne.

Je remercie les présidents et les modérateurs des tables rondes, ainsi que tous leurs participants, pour avoir enrichi notre regard sur des questions fondamentales intéressant de près les collectivités territoriales, mais aussi les citoyens.

Je tiens enfin à remercier la participation des représentants bulgares, roumains et croates. Leur présence à ce forum est très encourageante pour l'avenir des coopérations entre collectivités territoriales de l'Union et mérite d'être souligné.

La première journée du forum européen des collectivités territoriales qui s'est tenue aujourd'hui doit s'entendre comme une expression à la fois emblématique et concrète d'une coopération décentralisée appelée à devenir de plus en plus étroite entre les collectivités territoriales d'une UE forte de 25 membres depuis le 1^{er} mai 2004.

Les partenariats qui se sont développés depuis plus de 20 ans avec les collectivités territoriales des 10 nouveaux Etats membres représentent d'ores et déjà un élément important de la construction européenne. Il nous faut continuer sur cette voie en pleine édification et porteuse d'avenir. Ce forum, en réalité, initie une impulsion en faveur d'une multiplication et d'un approfondissement de ces liens privilégiés. C'est par eux que l'Union européenne se construira et progressera vers une plus grande intégration. De même, et vous l'avez sans doute compris à l'issue de cette première journée, le rôle des collectivités territoriales dans cette Europe en pleine évolution n'en sera que davantage renforcé.

Cette journée n'est qu'une nouvelle étape qui en appellera d'autres, et nous, les élus locaux, y veillerons. C'est ensemble que nous construisons une coopération appelée à être dynamique.

Nos débats d'aujourd'hui nous ont beaucoup appris. Le 1^{er} atelier consacré aux partenariats entre les collectivités territoriales en Europe nous a permis d'identifier les intérêts des partenariats entre collectivités territoriales, notamment dans le sens d'un renforcement de la citoyenneté européenne. Nous avons pu retracer les pratiques de coopération existantes, leurs objectifs, les avantages et les inconvénients qu'elles présentent. Les intervenants ont bien montré dans leurs travaux le rôle fondamental des collectivités territoriales dans la construction au quotidien de l'UE.

Le second atelier a aussi été très riche en débats. L'influence de l'Union européenne sur la gestion locale n'est pas à sens unique, et cet atelier s'est particulièrement attaché à le souligner. Face à l'impact croissant des politiques communautaires sur le fonctionnement des collectivités territoriales et la gestion des services publics locaux, les collectivités territoriales ne sont pas démunies : elles disposent de moyens non négligeables pour influencer sur l'élaboration de ces politiques.

Enfin, le troisième atelier nous a permis d'appréhender l'action des collectivités territoriales dans leur environnement local. Les modalités de gestion des services publics ont été mises en lumière et nous ont clairement fait comprendre que nous avons tous les mêmes préoccupations. C'est aussi cela l'Europe : des collectivités territoriales diverses, hétérogènes, mais unies dans leurs préoccupations face à des problématiques aussi essentielles que les services publics...

Je vous donne rendez-vous demain, dans les villes et collectivités territoriales partenaires de l'événement pour poursuivre le débat, autour de nombreux ateliers thématiques, ouverts au grand public, qui seront l'occasion, je n'en doute pas, d'échanges fructueux sur des sujets « clés » du développement local de nos sociétés.